

# Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## Genticel

Société anonyme

au capital de 1 544 023,50 €

Prologue-Biotech

516, rue Pierre et Marie Curie

31670 Labège

## Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

100, rue de Courcelles

75017 Paris

## Sygnatures

Commissaire aux Comptes

8, chemin de la Terrasse

BP 45122

31512 Toulouse Cedex 5

Assemblée Générale du 11 juin 2015

19<sup>ème</sup> résolution

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

GENTICEL

Assemblée Générale du 11 juin 2015

19<sup>ème</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, étant précisé que :

- le nombre d'options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 675 000 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro l'une,
- ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 23<sup>ème</sup> résolution,
- et le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

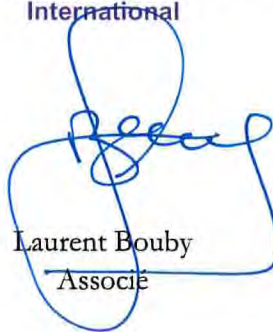
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Toulouse et Paris, le 20 mai 2015

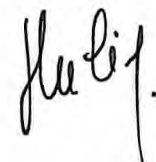
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International



Laurent Bouby  
Associé

Sygnatures



Laure Mulin  
Associée